

**Réponse à la demande de complément
de la DREAL BFC**

**Examens cas par cas pour les projets
Agrivoltaiques**

Projet Rosey VL1 – Vy-lès-Lure (70)

Madame, Monsieur,

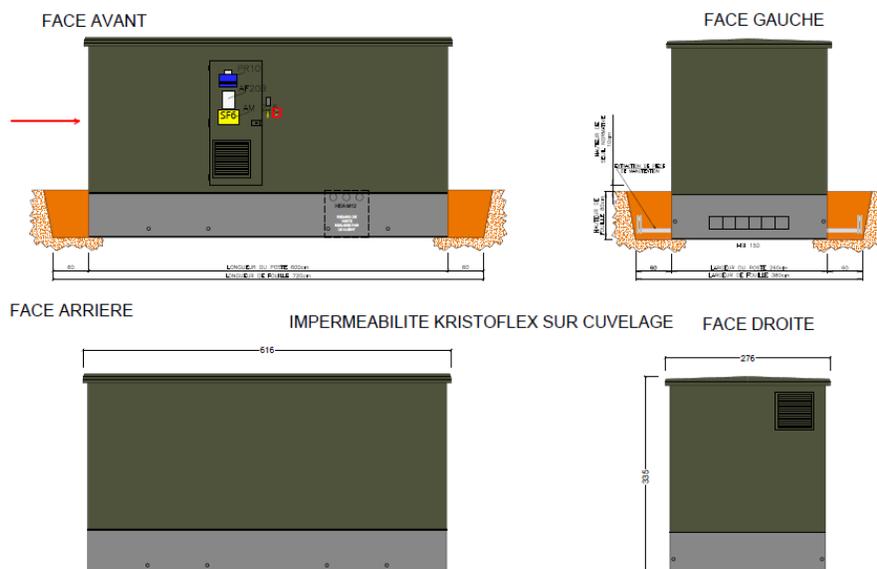
Nous vous remercions pour confirmer votre réception des demandes d'examen au cas par cas pour les projets agrivoltaïques, dans la suite vous trouverez les réponses à vos questions :

1. La hauteur minimale des panneaux, emprise clôturée, surface projetée des panneaux au sol, nombre de rangées, nombre de panneaux, distance entre les tables ;

La hauteur minimale des panneaux solaires sera de 2,5 mètres pour assurer une bonne performance et pour s'adapter aux besoins agricoles. L'emprise clôturée pour le projet couvrira un périmètre de 573 mètres, englobant une surface totale de 19 317 mètres carrés. La surface projetée des panneaux au sol sera de 4 800 mètres carrés, tandis que le nombre total de panneaux à installer s'élève à 1 664. Pour assurer une disposition efficace, la distance entre les rangées de panneaux sera de 12 mètres. Ces paramètres garantissent une utilisation optimale de l'espace disponible, tout en respectant les normes de sécurité et les exigences de performance du projet.

2. Une imperméabilisation est-elle prévue pour le poste de livraison ?

Des revêtements spéciaux seront appliqués sur les surfaces exposées, créant ainsi une barrière résistante à l'eau. De plus, des systèmes de drainage efficaces seront installés pour évacuer rapidement toute eau de pluie ou de fonte de neige, réduisant ainsi le risque d'infiltration. Des inspections régulières seront également effectuées pour détecter et corriger toute défaillance éventuelle du système d'étanchéité, assurant ainsi la pérennité des postes de livraison et la protection des marchandises qui y transitent.

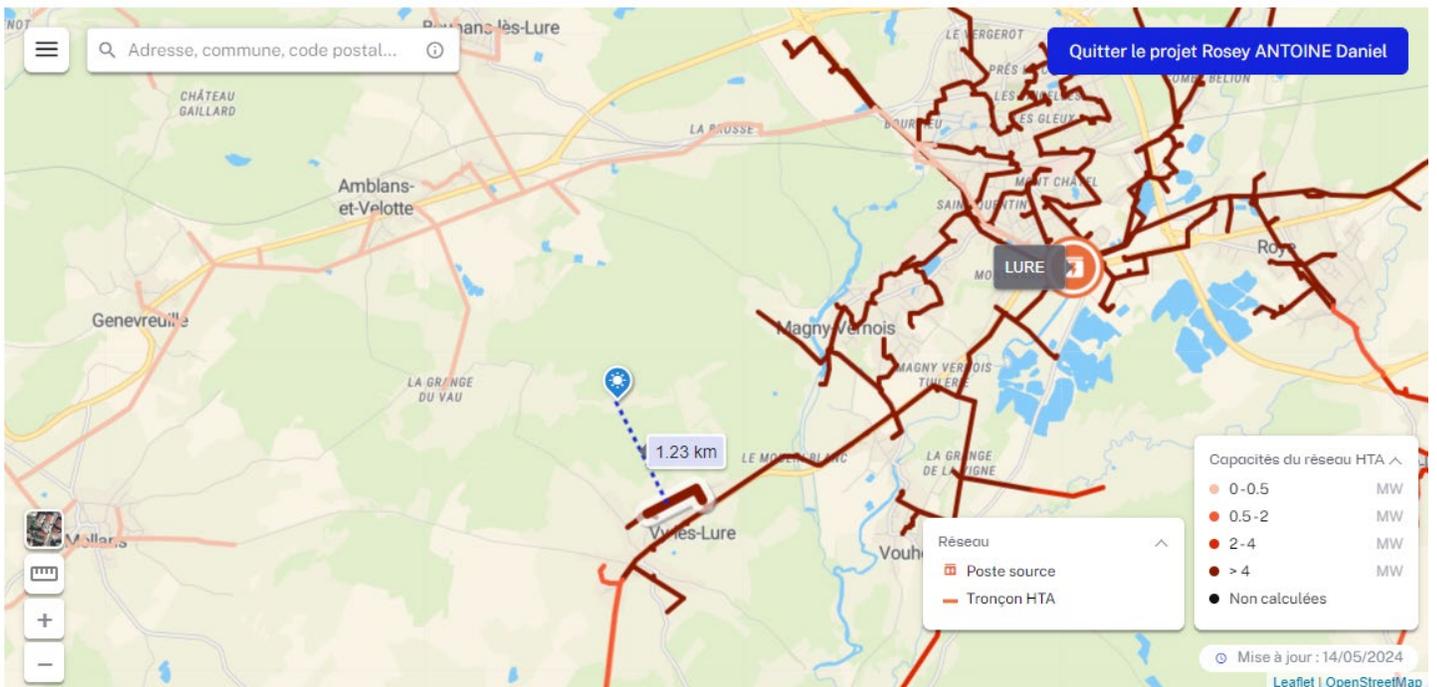


3. Fondation à définir : béton ou métal inoxydable et non galvanisé

Les fondations seront réalisées avec des pieux métalliques inoxydables et non galvanisés, sauf si la portance du sol ou les tests de résistance au pull-out identifient la nécessité d'utiliser du béton, afin de réaliser des semelles superficielles qui seront détruites lors de la phase de démantèlement.

4. Le linéaire pour le raccordement du PDL au poste source et les travaux prévus pour le tracé, le nom du poste source et la vérification de la capacité au S3REnR;

En dessous, vous trouverez la solution de raccordement donnée par Enedis pour ce stade de développement du projet. Lors de la préparation du permis de construire, nous travaillerons avec Enedis pour obtenir une convention de raccordement adaptée aux conditions et disponibilités du réseau de cette période



5. La durée des travaux sera d'environ 2 mois.

6. Pour la phase de démantèlement, qu'est-ce qui est prévu pour le recyclage des panneaux et des composants ?

À la clôture de la phase d'exploitation, nous entamons la phase de démantèlement, où tous les panneaux et la structure sont soigneusement démontés, laissant la parcelle dans son état initial.

Le recyclage des panneaux solaires photovoltaïques est confié à Soren, l'éco-organisme agréé par les autorités publiques pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France.

Le processus de recyclage comprend les étapes suivantes :

- Collecte des panneaux solaires en fin de vie.
- Démantèlement pour séparer les différents composants.
- Tri et nettoyage des matériaux.
- Recyclage des composants individuels, notamment l'extraction du silicium et d'autres matériaux précieux des cellules photovoltaïques, ainsi que le recyclage du verre, de l'aluminium et d'autres métaux.
- Réutilisation des matériaux recyclés dans de nouveaux produits.
- Gestion responsable des déchets résiduels.

Ce processus est conçu pour minimiser l'impact environnemental des panneaux solaires en fin de vie et pour maximiser la récupération des matériaux en vue d'une utilisation future.

7. Des précisions concernant la clôture : hauteur, linéaire (longueur), passage à faune, type de maille ;

La clôture prévue aura une hauteur de 2 mètres et un linéaire total de 573 mètres.

La porte principale aura une largeur de 5 mètres et une hauteur de 3 mètres pour garantir un accès facile aux pompiers en cas d'interventions.

Pour permettre le passage de la faune, nous laisserons des ouvertures de 30 cm de hauteur et 50 cm de largeur à intervalles réguliers.

Le type de maillage choisi est un maillage soudé avec une maille de 50 x 50 mm, assurant à la fois sécurité et transparence visuelle.

8. La production annuelle estimée, l'évitement des émissions de GES en T de CO2 et la consommation électrique équivalente en nombre de personnes/foyers ;

La production annuelle estimée est maintenant de 1,490,449.95 kWh. En appliquant le facteur d'émission pour l'électricité en France de 15 gCO₂/kWh (ou 0.015 kgCO₂/kWh), les émissions évitées s'élèvent à 22,356.75 kgCO₂, soit environ 22.36 tonnes de CO₂. Avec une consommation électrique moyenne par foyer en France d'environ 5,681 kWh par an, cela équivaut à alimenter environ 262 foyers. La consommation électrique moyenne par personne étant d'environ 2.3 personnes par foyer, cela représente une consommation moyenne de 2,470 kWh par personne. Ainsi, la production annuelle estimée permet d'éviter environ 22.36 tonnes de CO₂ par an. En termes de consommation électrique, cela équivaut à l'alimentation d'environ 262 foyers ou environ 603 personnes par an.

9. Concernant les pistes (légères et lourdes), merci de préciser la longueur, la largeur et éventuellement la surface et les matériaux utilisés (enrobés, GNT (grave non traité) ou enherbé/perméable...)

Des chemins périphériques en gravier stabilisé ou renforcé, d'une largeur de 4 mètres, seront créés autour de la centrale afin de supporter le poids des engins des pompiers.

Des pistes dédiées à l'emplacement des postes de livraison et de la citerne d'eau seront nivelées, gravillonnées et compactées.

Pour le poste de livraison, ce sera une piste de 6 m x 3 m, et pour la citerne, ce sera une piste de 6 m x 6 m.

10. Enjeux "Biodiversité"

Quelles sont les mesures prises au regard de la continuité écologique identifiée dans le PLUi?

o Quels types de semences sont envisagées pour ré-ensemencer les surfaces terrassées?

o Le projet se situe t'il au sein ou à proximité de zones humides?

Pour répondre à l'enjeu de continuité écologique identifié dans le PLUi, nous mettons en place des mesures d'évitement spécifiques pour les boisements et la maille bocagère. Concrètement, les travaux et l'implantation respectent des distances minimales par rapport à ces habitats naturels. Les semences utilisées sont des semences fourragères de différentes espèces prairiales sélectionnées pour leurs caractéristiques agronomiques. De plus, aucune zone humide n'est présente sur la parcelle d'implantation, et il n'y a pas de trace d'hydromorphie sur les horizons agricoles.

